

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
27

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
17

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 12 juin 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

V. AFFAIRES DE PERSONNEL

A/ Convention de mise à disposition d'un agent communal - Commune d'Ostwald

Par courrier parvenu en Mairie d'Oberhausbergen le 25 avril 2017, la commune d'Ostwald nous a fait part de son intention de recruter M. Gérald MAYER à compter du 1er juillet 2017 pour exercer les fonctions de Directeur de l'Espace Culturel « Le Point d'Eau ».

Il est proposé d'accéder favorablement à cette demande de mutation avec un délai écourté au 1^{er} juillet 2017.

Néanmoins, la commune d'Ostwald souhaitant bénéficier des compétences de notre agent dans les meilleurs délais, il est convenu de mettre à disposition de la commune d'Ostwald M. Gérald MAYER dès le 1^{er} mai 2017, à hauteur d'environ 50% de son temps de travail, cela jusqu'au 30 juin 2017.

En contrepartie, pour préserver le bon fonctionnement de nos services et pouvoir notamment procéder à un recrutement au sein de notre service « PréO scène », il est convenu en corollaire que la commune d'Ostwald mette à disposition l'agent précité en notre faveur à hauteur de 50% environ de son temps de travail entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 octobre 2017.

La facturation des heures effectuées par l'agent se fera sur la base du temps de travail effectivement accompli conformément aux termes des conventions de mise à disposition à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Le principe de mise à disposition de l'agent dans les conditions telles que précitées et autorise M le Maire à signer tous les documents en rapport.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Théo KLUMPP

